

DISPOSITIF E.CARE



Dispositif d'appui destiné aux professionnels de santé dans les prises en soin de patient adulte en situation de vulnérabilité, avec pathologies chroniques.

⇒ [Le dispositif e.CARE facilite le lien ville-hôpital](#)

Une situation que vous vivez comme complexe ?

06 26 93 85 58 (9h-16h)



DROITS ET SANTÉ

Les personnes dépendent des caisses d'assurance maladie du département de leur **domiciliation postale**. **Quand la personne change de région** (sans changement de régime), il faut commencer par déclarer le changement : 3646, Ameli (assuré) ou par courrier.

A savoir : les numéros de sécurité sociale commençant par 7 et 8 sont des numéros provisoires, impossible de numériser les démarches, pas de compte Ameli.

Pour raison de sécurité des données, le bénéficiaire doit appeler lui-même ou être présent lors de l'appel 3646.

PUMa (Protection Universelle Maladie)

Quoi ?

PUMa : couvre 70 % de la dépense

La PUMa est l'ancienne Couverture médicale universelle (CMU), elle couvre 70 % des dépenses. La mutuelle privée et la C2S couvrent les 30 % restants.

[La protection universelle maladie | ameli.fr | Assuré](#)

Pour qui ?

Salarié, indépendant, résident de manière stable (*justificatif de résidence de plus de 3 mois, sans interruption*) et régulière, c'est-à-dire avec un droit au séjour.

Comment ?

[Formulaire en ligne](#)

→ **A envoyer par voie postale, en guichet ou boîte aux lettres CPAM.**

Délai d'attente : environ 3 semaines

Affection Longue Durée (ALD)

Quoi ?

[Faire une demande de prise en charge en ALD | ameli.fr | Assuré](#)

Ce dispositif permet la prise en charge de pathologies qui nécessitent un traitement prolongé. L'ALD ne couvre que les traitements et examens en relation avec l'affection qui a été déclarée.

Ex : ALD pour l'asthme ne couvrira que les visites chez le pneumologue, les traitements liés à l'asthme, ...
Si je me casse la jambe, je serai remboursé dans le cadre de ma couverture (ex : PUMa + C2S)

Commission médicale → service administratif → validation sous 48h ou renvoi de la demande au spécialiste de l'ALD qui aura le dernier mot sur le 3^e volet à renvoyer au service administratif.

Durée de traitement de la demande : 2 à 14 jours (suivant la situation)

La Complémentaire Santé Solidaire : C2S

Quoi ?

C2S (ancienne CMU-c et ACS): prise en charge de la partie complémentaire. Adaptée en fonction des revenus, gérée par l'assurance maladie ou par une mutuelle classique conventionnée dans le cadre de la C2S.

Combien et pour qui ?

En fonction des revenus, du nombre de personnes composant le foyer.

Avec ou sans participation financière (0 € ou 1 € / j max/ pers)

Comment ?

[Formulaire en ligne](#) ou possibilité de le retirer au guichet de la CPAM.

IMPORTANT

Pas d'avance de frais sur présentation de l'attestation !!

C2S renouvelable automatiquement si la personne bénéficie du RSA ou de l'ASPA

	Sans participation financière	Avec participation financière
1 personne	9 571 €	2 921 €
2 personnes	14 357 €	19 382 €
3 personnes	17 229 €	23 259 €
4 personnes	20 100 €	27 135 €

Au-delà de 4 personnes + 3 829 € par personne supplémentaire + 5 169 € par personne supplémentaire



Aide Médicale d'État : AME

Quel support ?

Une carte, date de validité d'au moins 1 an (à partir de la date de réception de dossier)



Qui ?

Ressortissant étranger en situation irrégulière en France Europe, hors Europe, sous réserve de justifier :

- Identité
- Ressources ne dépassent pas un certain plafond (idem que C2S)
- Résidence stable et ininterrompue depuis plus de 3 mois (justifiable)

⚠ Toutes les pages de passeport (même vierges) doivent être transmises.

N'est pas applicable pour Mayotte.

[Formulaire en ligne](#) ou à retirer à la CPAM

[Lien CPAM](#)

Pour être aidé sur la constitution de la demande

- Le centre communal d'action sociale (CCAS) de votre ville,
- Les services sanitaires et sociaux,
- Une association agréée,
- Un établissement de santé.

IMPORTANT

Pas d'avance de frais

⚠ Le refus de prise en charge des personnes ayant l'AME avec présentation de la carte est une **DISCRIMINATION DE SOIN**

Article L. 1110-5 du code de la santé publique : Toute personne doit bénéficier des soins les plus adaptés à son état de santé. Article 225-1 et article 225-2 du Code pénal : la discrimination commise à l'égard d'une personne physique ou morale, est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Comment ?

• Une première demande

A déposer en agence (lundi au vendredi de 8 à 17h)

⚠ La première demande doit être déposée en présentiel par le demandeur ! Il est de même pour retirer la carte !

• Un renouvellement d'AME

Renouvellement 2 mois avant la fin de droits, à partir de la réception du courrier de fin de droits.

Dépôt du formulaire en guichet ou par voie postale.

A SAVOIR

- Quand AME, vérification des droits possible selon certains logiciels (ex: CDR Sesam-Vitale)
- C'est un remboursement de base
- Reste à charge important sur optique et dentaire !
- Quand régularisation de la situation administrative, fin d'AME → faire une demande de PUMa et de C2S (selon nouvelle situation)
- Pas d'avance du forfait passage urgence !

FPU- Forfait Passage Urgences

Quoi ?

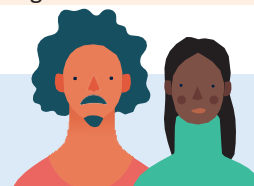
Depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque personne qui se rend aux urgences sans être hospitalisée doit régler un « forfait patient urgences (FPU) » d'un montant de 19,61 € ou de 8.99 € si ALD

Qui ?

Le FPU n'est pas à payer pour les personnes suivantes :

- femmes enceintes bénéficiaires de l'assurance maternité ;
- bénéficiaires d'une pension d'invalidité ;
- bénéficiaires de prestations suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ayant une incapacité supérieure à deux tiers ;
- assurés mineurs victimes de violences sexuelles ;
- nouveau-nés de moins d'un mois ;
- donneurs d'organe ;
- titulaires d'une pension militaire d'invalidité ;
- victimes d'actes de terrorisme ;
- bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) ;
- personnes écrouées.

Après votre passage aux urgences, vous pourrez envoyer vos justificatifs d'arrêt de travail à l'établissement, qui pourra annuler ou revoir la facture du FPU.



Remboursé par C2S ou mutuelle
⚠ Avance des frais

ASPA : Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ALD: Affection Longue durée
AME : Aide Médicale d'Etat
C2S : Complémentaire Santé Solidaire
FPU: Forfait Passage aux Urgences
BAL : Boîte Aux Lettres
VP : Voie Postale
CMU-c : Couverture Maladie Universelle complémentaire
SS: Sécurité Sociale

La CPAM propose des formations pour pouvoir faire appel aux services

- LUP (Ligne Urgence Précarité)
stephane.deleris@assurance-maladie.fr
- MiSAS (Mission Accompagnement Sociale et de Santé)
dominique.rouzade@assurance-maladie.fr

@ : <https://partenaires.cpam31.fr/>

DISPOSITIF E.CARE



Parcours
patient
précarité



Cité de la santé
LA GRAVE TOULOUSE

Prévention Soin Recherche Innovation



CHU de Toulouse

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Occitanie